

Commission permanente du 16 mai 2024

Réunis ce jeudi 16 mai en commission permanente, les élus du conseil départemental ont attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, au plan « Le 41 en bonne santé », à l'environnement, transition écologique et aménagement du territoire, ainsi qu'aux politiques culturelle et sportive.

Hommages aux trois agents de l'État tués dans l'exercice de leurs fonctions :

Philippe Gouet a ouvert la séance par une minute de silence en hommage aux deux agents de l'administration pénitentiaire et au gendarme tués dans l'exercice de leurs fonctions dans l'Eure et en Nouvelle-Calédonie.

Solidarités

Une subvention de 155 103 € est attribuée à l'association [Accueil, Soutien et Lutte contre les Détresses \(ASLD 41\)](#) pour l'accompagnement social des mères isolées en 2024. L'enjeu clef sera de mieux accompagner ses mères et leurs enfants dans des logements plus adaptés que l'hébergement hôtelier.

Une aide de 2 382 000 € est attribuée, au titre du soutien départemental à l'attractivité des métiers, sous forme de primes et des compensations aux professionnels des [services autonomie à domicile \(SAD\)](#) des [Centres Intercommunaux d'Action Sociale \(CIAS\) du Blaisois](#) et de [Territoires Vendômois](#), du [réseau ADMR](#), de [l'Arbre de Vie](#), des Associations de Soins et de Services À Domicile (ASSAD) [Hospitalisation À Domicile \(HAD\)](#) et [Mer Val-de-Loire](#), l'association des [Familles Rurales](#) et [Amapa-Avec](#), conformément au [schéma départemental de l'autonomie 2021-2025](#).

L'assemblée départementale décide de poursuivre la mise en œuvre du dispositif de cumul de l'allocation de [Revenu de Solidarité Active](#) et de revenus d'activité pour les allocataires reprenant un emploi dans des secteurs en tension. Ce dispositif, dont le coût est estimé à 164 195 € sur quatre ans pour 428 foyers concernés, vise à encourager les allocataires à reprendre une activité sans risquer de se mettre en difficulté financière et à inciter les employeurs à réaliser des contrats plus longs. Pour 2024, l'objectif est de recentrer le dispositif sur les filières en tension, telles que les services à la personne, l'hôtellerie-restauration, le transport (hors taxis) et la logistique.

Plan Le 41 en bonne santé

Trois allocations, d'un montant total de 3 500 €, sont attribuées à un interne en médecine générale et deux étudiants masseurs-kinésithérapeutes en stage à Blois au titre des [allocations départementales de stage](#).

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Trente-trois subventions, d'un montant global de 834 830 €, sont attribuées au titre de la [dotation départementale de solidarité rurale \(DDSR\)](#) à 33 communes porteuses de projets dont 50 000 € aux communes de Authon, Cellettes, Couëtron-au-Perche, Marcilly-en-Gault, Ménars, Monteaux, 46 730 € à la commune de Oucques-la-Nouvelle, 40 000 € à la commune de Veilleins, ou encore 35 000 € aux communes des Montils et de Valencisse.

Au titre de la solidarité rurale, deux subventions ont été attribuées, l'une de 7 204 € à la commune de Saint-Viâtre pour des travaux de peintures et d'aménagement d'un bar-restaurant et l'autre de 25 000 € à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre pour des travaux d'aménagement d'une ancienne épicerie, afin de maintenir une activité commerciale sur ces communes rurales.

Éducation, jeunesse

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le département décide, en collaboration avec les représentants de l'Éducation Nationale, les principaux, les professeurs, l'inspectrice et les éducateurs à l'environnement du tissu associatif, de promouvoir les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire auprès des collégiens sous la forme du parrainage de chaque ENS par un collège. Le programme élaboré par le département, le collège et le gestionnaire de l'ENS parrainé inclura des actions sur et autour de l'ENS en faveur du patrimoine naturel. Ces actions bénéficieront d'une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 € par an et par collège.

Une subvention, d'un montant total de 142 500 €, est attribuée, au titre du soutien du département au volontariat des sapeurs-pompiers, à 61 communes et structures intercommunales qui emploient, en équivalent temps plein, près de 110 sapeurs-pompiers volontaires.

Politique Culturelle

Dans le cadre du [fonds de soutien aux locaux d'enseignements et de pratiques artistiques](#), une subvention de 108 815 € est attribuée à la commune de Saint-Gervais-la-Forêt pour la création d'une école de musique au sein d'un lieu multi-activités unique et une aide de 37 034 € est attribuée à la Communauté de communes Beauce Val de Loire pour des travaux d'aménagement de l'école de musique intercommunale, à Mer.

Le dispositif [Festillésime](#) proposera désormais aux organisateurs de spectacles du territoires une bonification du soutien départemental pour développer la médiation culturelle et valoriser les résidences d'artistes.

Quatre subventions, d'un montant total de 18 000 €, sont attribuées au titre de la valorisation du patrimoine, notamment à l'[association Hugo Marchand](#) pour l'organisation de deux représentations du spectacle de danse « [Les étoiles au château](#) » au [Domaine national de Chambord les 21 et 22 juillet prochains](#) (10 000 €).

Politique sportive

Le dispositif du [Chèque Sport-Culture](#) institué en juin 2023 dans l'objectif d'encourager la pratique sportive des jeunes, de sensibiliser aux enseignements artistiques et de soutenir le tissu associatif local, est, après consultation des familles bénéficiaires et des structures concernées, reconduit à la rentrée de septembre 2024. Il est étendu à l'activité « cirque » et accessible dès l'âge de 6 ans (contre 8 ans auparavant). Les autres conditions d'éligibilité et modalités de dépôt de la demande d'aide demeurent inchangées. Près de 2 800 jeunes ont bénéficié, pour un montant total de 113 400 €, de cette aide de la collectivité mise en place à l'automne 2023.

Cinq subventions, d'un montant total de 185 431 €, sont attribuées, au titre de l'aide aux équipements sportifs, notamment à la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois pour la réhabilitation de la piscine extérieure de Mennetou-sur-Cher (153 106 €), aux communes de Veuzain-sur-Loire pour la construction d'une piste de saut en longueur en surface synthétique dans l'enceinte du stade municipal (10 879 €), de Mur-de-Sologne pour la réhabilitation des vestiaires du stade municipal (10 000 €) et de Blois pour la réalisation d'un circuit tout terrain fermé constitué d'alternance de bosses et de virages relevés *pumptrack* (8 937 €).

